

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 4 mars 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps d'adjoint technique des administrations de l'Etat principal de 2^e classe, branche d'activité « métiers d'art », du ministère de la culture

NOR : MICB1905680A

Par arrêté du ministre de la culture en date du 4 mars 2019, est autorisée au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps d'adjoint technique des administrations de l'Etat principal de 2^e classe du ministère de la culture, dans la branche d'activité « métiers d'art » et les spécialités suivantes :

- spécialité « fontainier d'art » ;
- spécialité « marbrier ».

Le nombre total de postes offerts à ces concours externe et interne pour l'accès au corps d'adjoint technique des administrations de l'Etat principal de 2^e classe, branche d'activité « métiers d'art », du ministère de la culture est fixé à 4.

Ils sont répartis de la manière suivante :

- concours externe : 2 postes, dont :
 - spécialité « fontainier d'art » : 1 poste ;
 - spécialité « marbrier » : 1 poste,
- concours interne : 2 postes, dont :
 - spécialité « fontainier d'art » : 1 poste ;
 - spécialité « marbrier » : 1 poste.

Les candidats devront s'inscrire par internet du 7 mars 2019, à partir de 12 heures, heure de Paris, au 11 avril 2019, 17 heures, heure de Paris, à l'adresse suivante : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels>.

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront s'inscrire par voie postale :

- soit à l'appui du formulaire d'inscription annexé à cet arrêté ;
- soit par voie de téléchargement sur le site internet des concours du ministère de la culture, à l'adresse suivante : <http://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-metiers-d-art/Adjoint-technique-des-administrations-de-l-Etat> ;
- soit en effectuant une demande de formulaire d'inscription, sur papier libre, accompagnée d'une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 80 g, libellée aux nom, prénom et adresse du candidat. Cette demande devra être adressée au service interacadémique des examens et concours (SIEC) – division des examens et des concours (DEC 4) – bureau G201 – concours externe ou interne d'adjoint technique des administrations de l'Etat principal de 2^e classe en précisant la spécialité, 7, rue Ernest-Renan, 94749 Arcueil Cedex.

Le défaut de réception de la demande de formulaire n'engage en aucune façon la responsabilité de l'administration.

Les candidats au concours externe ou au concours interne non-inscrits par voie électronique doivent envoyer, par voie postale, le formulaire d'inscription annexé au présent arrêté dûment complété et signé, à l'adresse suivante : service interacadémique des examens et concours (SIEC) – division des examens et des concours (DEC 4) – bureau G201 – concours externe ou interne d'adjoint technique des administrations de l'Etat principal de 2^e classe en précisant la spécialité, 7, rue Ernest-Renan, 94749 Arcueil Cedex.

Si le formulaire d'inscription est transmis après le 11 avril 2019, minuit, heure de Paris (le cachet de la poste faisant foi), l'inscription du candidat n'est pas prise en compte et le candidat n'est pas admis à concourir.

Les candidats inscrits au concours externe, par voie postale ou par voie électronique, doivent constituer un dossier administratif composé des pièces suivantes :

- la copie de leur diplôme attestant qu'ils sont titulaires d'un diplôme de niveau V ou de titres jugés équivalents dans les conditions prévues par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
- un document officiel avec photographie justifiant leur appartenance à la nationalité française ou à l'un des Etats membres de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen (copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité) ou tout autre document prouvant l'existence d'une procédure en cours d'acquisition de la nationalité française ou de l'un des Etats membres de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen (condition à remplir au plus tard à la date de la 1^{re} épreuve écrite d'admissibilité soit le 24 juin 2019).

L'ensemble de ces pièces doit être envoyé à l'adresse suivante : service interacadémique des examens et concours (SIEC) – division des examens et des concours (DEC 4) – bureau G201 – concours externe d'adjoint technique des administrations de l'Etat principal de 2^e classe en précisant la spécialité, 7, rue Ernest-Renan, 94749 Arcueil Cedex, au plus tard le 13 mai 2019, avant minuit, heure de Paris (le cachet de la poste faisant foi).

Les candidats inscrits au concours interne, par voie postale ou par voie électronique, doivent constituer un dossier administratif composé des pièces suivantes :

- un état des services justifiant :
 - de la condition d'ancienneté d'au moins un an de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle ces concours sont organisés soit au 1^{er} janvier 2019, ou d'au moins d'un an de services auprès d'une administration, d'un organisme ou d'un établissement mentionné au troisième alinéa du 2^o de l'article 19 de la loi du 11 janvier 1984 (...), dans les conditions mentionnées à cet alinéa ;
 - de la position dite d'activité à la date de la 1^{re} épreuve écrite d'admissibilité soit le 24 juin 2019 ;

Un modèle d'état des services est disponible sur le site des concours du ministère de la culture, à l'adresse suivante : <http://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-metiers-d-art/Adjoint-technique-des-administrations-de-l-Etat> ;

- un document officiel avec photographie justifiant leur appartenance à la nationalité française ou à l'un des Etats membres de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen (copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité) ou tout autre document prouvant l'existence d'une procédure en cours d'acquisition de la nationalité française ou de l'un des Etats membres de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen (condition à remplir au plus tard à la date de la 1^{re} épreuve écrite d'admissibilité, soit le 24 juin 2019).

L'ensemble de ces pièces doit être envoyé à l'adresse suivante : service interacadémique des examens et concours (SIEC) – division des examens et des concours (DEC 4) – bureau G201 – concours interne d'adjoint technique des administrations de l'Etat principal de 2^e classe en précisant la spécialité, 7, rue Ernest-Renan, 94749 Arcueil Cedex, au plus tard le 13 mai 2019, avant minuit, heure de Paris (le cachet de la poste faisant foi).

Pour chacune des spécialités « fontainier d'art » et « marbrier », l'épreuve écrite d'admissibilité de se déroulera le 24 juin 2019 en région parisienne et en outre-mer.

Les épreuves pratiques et orales d'admission de ces concours auront lieu à partir de fin septembre 2019 en région parisienne.

Le défaut de réception des convocations pour les candidats à chacune des épreuves d'admissibilité et d'admission n'engage en aucune façon la responsabilité de l'administration. En cas de non réception des convocations quinze jours avant la date de chacune des épreuves, il appartient aux candidats de prendre contact avec le service interacadémique des examens et concours et/ou le bureau des concours et de la préparation aux examens du ministère de la culture en charge de l'organisation de ces concours.

La nomination des jurys fera l'objet d'arrêtés ultérieurs du ministre de la culture.

ANNEXE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CONCOURS EXTERNE OU INTERNE POUR L'ACCÈS AU CORPS D'ADJOINT TECHNIQUE DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT PRINCIPAL DE 2^E CLASSE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS NON INSCRITS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE – SESSION 2019

Formulaire, à faire parvenir au service interacadémique des examens et concours (SIEC) – division des examens et des concours (DEC 4) – bureau G201 – concours externe ou interne d'adjoint technique des administrations de l'Etat principal de 2^e classe en précisant la spécialité, 7, rue Ernest-Renan, 94749 Arcueil Cedex, au plus tard le 11 avril 2019, avant minuit, heure de Paris (le cachet de la poste faisant foi).

IDENTIFICATION	COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme Nom de naissance : Nom d'usage : Prénom(s) : Date de naissance : Code postal et ville de naissance (Précisez l'arrondissement et le pays si nécessaire) :	Téléphone fixe : Téléphone mobile : Adresse électronique :
ADRESSE D'EXPÉDITION PRINCIPALE ET PERMANENTE	
Résidence, bâtiment : N° : Rue : Code postal (avec arrondissement si nécessaire) : Commune de résidence : Pays :	

Veillez signer chaque page de ce document pour attester de la validité des éléments qui y sont renseignés.

CHOIX DU CONCOURS
<input type="checkbox"/> Concours externe d'adjoint technique des administrations de l'Etat principal de 2^{ème} classe : <input type="checkbox"/> Branche d'activité « métiers d'art », spécialité « fontainier d'art » <input type="checkbox"/> Branche d'activité « métiers d'art », spécialité « marbrier »
<input type="checkbox"/> Concours interne d'adjoint technique des administrations de l'Etat principal de 2^{ème} classe : <input type="checkbox"/> Branche d'activité « métiers d'art », spécialité « fontainier d'art » <input type="checkbox"/> Branche d'activité « métiers d'art », spécialité « marbrier »

CANDIDAT EN SITUATION DE HANDICAP

Je souhaite bénéficier d'aménagements pour mon épreuve écrite d'admissibilité : oui non

Je souhaite bénéficier d'aménagements pour mon épreuve pratique d'admission : oui non

Je souhaite bénéficier d'aménagements pour mon épreuve orale d'admission : oui non

Si oui, le candidat devra fournir des documents justificatifs au SIEC.

Je soussigné(e), NOM _____ PRÉNOM _____

sollicite l'autorisation de subir les épreuves du présent recrutement.

Je certifie sur l'honneur que les renseignements que j'ai fournis sont exacts et que j'ai eu connaissance des conditions générales d'accès à la fonction publique et des conditions particulières à ce recrutement pour lequel je demande mon inscription.

À _____, le

Signature du candidat :

Veillez signer chaque page de ce document pour attester de la validité des éléments qui y sont renseignés.